

FINANCES.

Tarif de l'Accise canadienne.—Voici un état du tarif de l'Accise canadienne, tel qu'amendé par le Parlement, au cours de la session du 18 au 22 août 1914:

Spiritueux—		Tabac, par livre.....	\$0.10
Provenant de grain non préparé, par gallon-preuve.....	\$2.40	Cigarettes, ne pesant pas plus de 3 livres par m., par mille.....	3.00
Provenant d'orge germée.....	2.42	Cigarettes, pesant plus de trois livres par m., par mille.....	8.00
Provenant de mélasses importées, ou d'autres substances sucrées, exemptes des droits de douane, par gallon-preuve.....	2.43	Tabac étranger, en feuilles et à l'état naturel, avec nervure, par livre.....	0.28
Malt, par livre.....	0.03	Tabac étranger, en feuilles et à l'état nat., sans nervure, par liv	0.42
Malt importé, broyé ou moulu, par livres.....	0.05	Tabac canadien, en "torquettes," par livre.....	0.10
Liqueur de malt faite, en tout ou en partie, de toute autre subs- tance que du malt, par gallon.....	0.15	Tabac à priser, par livre.....	0.10
Vinaigre, par gallon-preuve.....	0.04	Cigares, par mille.....	3.00
Acide acétique, par gal.-preuve...	0.04	Cigares, en paquets contenant moins de dix cigares, par mille.....	4.00

Consommation de l'alcool et du tabac.—Le tableau 16 indique les diverses sources du revenu, pendant les années de 1910 à 1915. Les deux sources les plus importantes du revenu de l'intérieur sont les spiritueux et le tabac qui, en 1915, ont donné ensemble les 81 pour cent du total perçu. Comme on le voit par les tableaux 18 et 19, la consommation des liqueurs alcooliques et du tabac tend à augmenter annuellement, aussi bien d'une façon absolue que d'une façon relative, par rapport à la population. En 1913-14, la quantité de spiritueux sortis d'entrepôts pour la consommation, a été de 4,762,618 gallons contre 4,999,937 gallons en 1912-13, et celle de la liqueur de malt, de 56,060,846 gallons, contre 52,314,400. Mais pour l'année fiscale 1914-15 il y a eu une diminution, la consommation des spiritueux tombant à 4,021,090 gallons et celle de la liqueur de malt à 47,963,225 gallons. Quant au tabac, la quantité qu'on en a sortie d'entrepôts a été de 24,444,380 livres en 1914-15, contre 25,735,733 livres en 1913-14. En 1913-14, le nombre des cigares retirés d'entrepôts a été de 288,219,892 contre 236,866,542 en 1914-15. La consommation par tête est donnée dans le tableau 19, comme étant de 0.872 gallon pour les spiritueux, de 0.095 de gallon pour les vins, de 6.071 gallons pour la bière, et de 3,427 livres pour le tabac, y compris les cigares. En 1914, les chiffres correspondants avaient été de 1.061 de gallon pour les spiritueux, de 0.124 de gallon pour le vin, de 7.2 gallons pour la bière, et de 3.711 livres pour le tabac.

Lumière et pouvoir électrique.—Les compagnies de Lumière et de Pouvoir Electrique sont soumises à l'enregistrement et à l'inspection en vertu de la Loi d'Inspection Electrique, 1907 (6-7 Ed. VII, c. 14), et la production de l'électricité pour l'exportation est réglementée par l'Acte d'Exportation des Fluides et d'Electricité, 1907 (6-7 Ed. VII, c. 16). Ces deux Actes sont appliqués par le Département du Revenu de l'Intérieur, et les statistiques qui s'y rapportent se trouvent aux Tableaux 21 et 22.